

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 11 mai 2010, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Monsieur Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

10/05/167 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

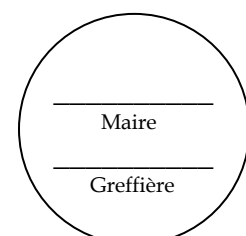
D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 2.2 Procès-verbal de correction – dépôt
- 5.9 Moniteur aux terrains de jeux – embauche de monsieur Karl Handfield
- 6.9 Dépôt des états financiers 2009 - Maison des jeunes
- 7.3 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 618 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 460 000\$ pour les travaux d'eau potable, de canalisation électrique souterraine, de pavage et d'aménagement dans le parc Michel-Martin »
- 7.4 Amendement de la résolution numéro 09/07/278 intitulée : « Nouvelle gare sur L'Île-Perrot »
- 12.3 Bouclage du réseau d'aqueduc entre la 27^e avenue et la 28^e avenue – attestation de conformité au MDDEP

ADOPTÉE

10/05/168 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2010.

ADOPTÉE

10/05/169 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la greffière dépose le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 13 avril 2010.

10/05/170 VILLE DE PINCOURT - SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 4 billets pour la soirée souper-théâtre de la ville de Pincourt et du comité Ville en santé Pincourt qui se tiendra le 8 juillet 2010 à 17h30 au théâtre des Cascades.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 350\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

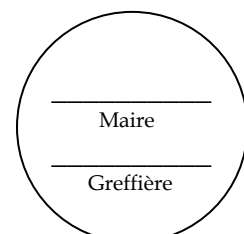
10/05/171 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - INDEMNISATION POUR LES INONDATIONS DE JUIN 2005 DANS LE SECTEUR « LA PERDRIOLE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER l'offre de règlement final de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 57 000\$ basé sur le montant total de 82 000\$ versé par la Ville dans les litiges opposant la Ville de L'Île-Perrot et « Desjardins Assurances Générales inc. » « L'unique Assurances Générales » et « Promutuel Vaudreuil » moins la franchise de 25 000\$ applicable en responsabilité dans le dossier relatif aux inondations de juin 2005, dans le secteur du projet domiciliaire de « La Perdriole ».

ADOPTÉE



10/05/172 DUBÉ ET MATTE, ARCHITECTES - DEMANDE D'AJUSTEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AJUSTER les honoraires professionnels de Dubé Matte, architectes du montant demandé de 25 463,70\$ plus taxes, en excluant le travail d'intégration de l'œuvre d'art qui sera payé à taux horaire. Il est convenu que l'ajustement des honoraires porte aussi sur les services rendus en sous-traitance par la firme Genivar et qu'à cet effet, l'architecte sera l'unique responsable des coûts additionnels encourus par eux dont il devra s'acquitter convenablement.

ADOPTÉE

10/05/173 PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE - EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVEN CAIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Steven Cain, domicilié à Vaudreuil-Dorion, au poste de préposé à l'horticulture.

QUE l'embauche de monsieur Steven Cain soit conditionnelle à la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat considérant que monsieur Cain n'est plus étudiant.

QUE la période de travail soit d'une durée maximale de 15 semaines, soit du 10 mai 2010 au 20 août 2010.

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective de L'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

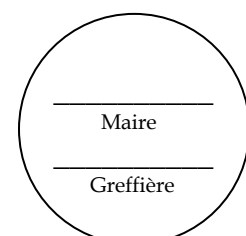
10/05/174 MONITEURS À LA PISCINE - EMBAUCHES

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 15 avril 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de moniteurs à la piscine avec le statut de salariés étudiants.



L'ILE-PERROT

Catherine Marzel
Mylène Guérin-Bourdages
Stéphanie Higgins

N.D.L'ILE-PERROT

Michael Parsons
Caroline Parsons

PINCOURT

Louis-Michel Dubreuil
Christopher Dom
Carol-Ann Dom

TERRASSE-VAUDREUIL

Jessi Kulaga Yoskovitz

VAUDREUIL-DORION

Guylaume Raymond
Florence Raymond
Jessica Bibeault
Étienne Paquet

QUE la période d'embauche soit d'une durée de 12 semaines et soit effective à compter du 15 mai 2010.

QUE l'horaire soit établi en fonction des besoins et que la rémunération du personnel soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/05/175 MONITEURS DE TERRAINS DE JEUX - EMBAUCHES

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 15 avril 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de moniteurs aux terrains de jeux et d'accompagnateurs avec le statut de salariés étudiants.

MONITEURS

L'ILE-PERROT

Catherine Boily
Marissa Burns
Justine Lavigne
Andréanne Paquette
Carol-Anne Dupré
Karolyn Allary
Ramy Kafrouni

Marc-Antoine Pilon
Marie-Jasmine Rainville
Marielle Villeneuve
Mélanie Sauvé
Annie Villeneuve
Sophie Roy

Stéphanie Tibaudeau
Raphael Paquette
Carla Kafrouni
Samantha Doiron
Nicolas Lamothe
Isabelle Morin

NOTRE-DAME DE L'ILE-PERROT

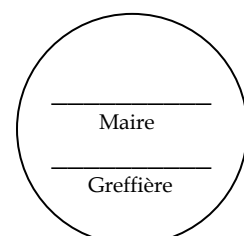
Marc-André Coull
Marc-Antoine Rouleau

PINCOURT

Victoria Lalonde

STE-ANNE-DE-BELLEVUE

Marc-Olivier Lacroix



ACCOMPAGNATEURS

L'ILE-PERROT

NOTRE-DAME DE L'ILE-PERROT

Geneviève Boily

Kariane Bergeron

QUE la période d'embauche soit d'une durée de 10 semaines à raison de 35 heures par semaine.

QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800 actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/05/176 SURVEILLANTS DE PARC - EMBAUCHES

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 15 avril 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de surveillants de parcs avec le statut de salariés étudiants :

L'ILE-PERROT

N.D. DE L'ILE-PERROT

Patrick Hudon
Guillaume Schmidt
Jean-Pascal Dunn
Marie-Ève Simard
Maxime Schmidt
Gabriel Garant
Danny Therrien

Marc-Olivier Godin
Jimmy Godin

QUE la période d'embauche soit du 17 avril 2010 au 1^{er} octobre 2010 pour messieurs Patrick Hudon, Guillaume Schmidt et madame Marie-Ève Simard et du 1^{er} mai 2010 au 15 septembre 2010 pour les autres candidats.

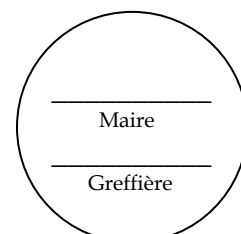
QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/05/177 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE WHITE.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ACCEPTER, rétroactivement au 30 avril 2010, la démission de monsieur Jean-Philippe White à titre de préposé aux travaux publics, avec le statut de salarié temporaire et de le remercier du travail accompli dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

10/05/178 POMPIER À TEMPS PARTIEL - FIN AU LIEN D'EMPLOI DE MONSIEUR DOMINIQUE LEDUC.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

DE METTRE fin au lien d'emploi de monsieur Dominique Leduc en tant que pompier à temps partiel au service de prévention des incendies en date de la présente résolution.

ADOPTÉE

10/05/179 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE DE MONSIEUR DOMINIQUE GAGNIER,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER, rétroactivement au 3 mai 2010, monsieur Dominique Gagnier de Valleyfield en tant que préposé aux travaux publics, avec le statut de salarié temporaire.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés (es) section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

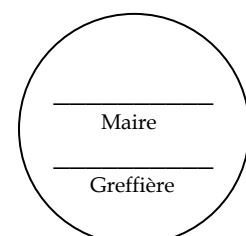
10/05/180 STAGE AU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES - MONSIEUR RÉGIS LABELLE.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Régis Labelle domicilié à Montréal à effectuer un stage au service de prévention des incendies du 3 au 21 mai 2010.

ADOPTÉE



10/05/181 MONITEUR AUX TERRAINS DE JEUX - EMBAUCHE DE MONSIEUR KARL HANDFIELD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Karl Handfield au poste de moniteur aux terrains de jeux avec le statut de salarié étudiant pour le mercredi 21 avril 2010 et jeudi le 22 avril 2010.

QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/05/182 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 AVRIL 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 avril 2010, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 034 731,96\$.

ADOPTÉE

10/05/183 EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 618 INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 460 000\$ POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, DE CANALISATION ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE, DE PAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC MICHEL-MARTIN.

IL EST

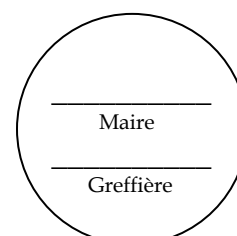
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 618 et pour un montant maximal 460,000\$.

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la ville de L'île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE



10/05/184 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2010 – PREMIER SEMESTRE

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé au conseil les états comparatifs du premier semestre de l'exercice financier 2010.

10/05/185 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER les amendements budgétaires effectués par la trésorière durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2010 et le 29 avril 2010 et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10/05/186 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009 - COÛTS D'OPÉRATION ET D'IMMOBILISATIONS DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Les états financiers sur le relevé des coûts d'opération et d'immobilisations du service de protection contre les incendies tel que préparé par « Goudreau Poirier, société en nom collectif – comptables agréés. » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2009, sont déposés au conseil.

10/05/187 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009 - PREMIERS RÉPONDANTS

Les états financiers de l'organisme « Les premiers répondants de L'Île-Perrot » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2009 sont déposés au conseil.

10/05/188 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2009.

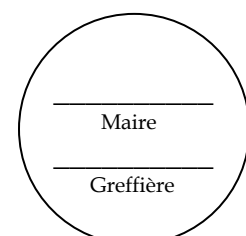
Conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 de cette même Loi et ce, pour l'exercice financier 2009.

10/05/189 COÛT EXCÉDENTAIRE DU CHALET DU PARC MICHEL-MARTIN.

CONSIDÉRANT le rapport présenté par la trésorière daté du 05 mai 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment



DE FINANCER à même le surplus, l'excédent de coût au montant de 49 477.92\$ pour le projet de construction du chalet au parc Michel-Martin.

ADOPTÉE

10/05/190 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009 - MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE-PERROT MARTIN BERNIER

Les états financiers de l'organisme « La Maison des jeunes de L'Île-Perrot Martin Bernier » pour l'exercice financier 2009 sont déposés au conseil.

10/05/191 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2 INTITULÉ : «RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 496-1 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS SUR LE PARTAGE DES COÛTS D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 496-2 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 496 et abrogeant le règlement 496-1 établissant une politique de traitement des réclamations sur le partage des coûts d'installation d'une clôture mitoyenne ».

10/05/192 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'AJOUTER UNE NOUVELLE ACQUISITION À L'OBJET, EN L'OCCURRENCE, UNE GÉNÉRATRICE.

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement numéro 601-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 601 afin d'ajouter une nouvelle acquisition à l'objet, en l'occurrence, une génératrice.

10/05/193 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 09/07/278 INTITULÉE : « NOUVELLE GARE SUR L'ÎLE-PERROT »

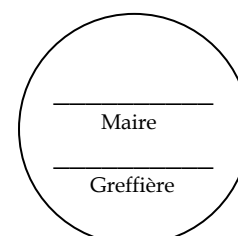
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AMENDER la résolution numéro 09/07/278 intitulée : « Nouvelle gare sur L'Île-Perrot », de la façon suivante :

« L'avant dernier alinéa de la résoluion numéro 09/07/278 est modifié en remplaçant le numéro de lot [1 375 217] par le numéro [1 575 217] ».

ADOPTÉE



10/05/194 INTÉGRATION DES ARTS – BÂTIMENT DE SERVICES AU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur Michel Leduc, à titre de représentant de la ville de L'Île-Perrot et monsieur Claude Matte, à titre d'architecte ainsi que messieurs Daniel Leblanc et Daniel Taillefer à titre d'observateurs pour siéger sur le comité prévu par la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment de services au parc Michel-Martin.

D'AUTORISER monsieur Michel Leduc à signer les documents en conséquence.

ADOPTÉE

10/05/195 P.I.I.A. – ZONE H-94, PHASE II (LA PERDRIOLE - 228, RUE DE PROVENCE (LOT 1 822 318) RE : AJOUT D'UNE PIÈCE EN HAUT DU GARAGE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293, 09/07/294, 09/11/448, 10/03/101, 10/03/102, 10/04/154, 10/04/155 et 10/04/156;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par le propriétaire du 228, rue de Provence et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

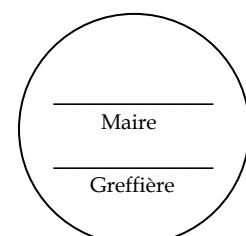
CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 4 mai 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ACCEPTER la demande de modification au P.I.I.A. dans la zone H-94 formulée par le propriétaire du 228 rue de Provence afin de permettre une pièce en haut du garage existant, le tout selon le plan A-1, projet : 10-008, daté du 3 mars 2010 et préparé par le technologue David Hodgson.

ADOPTÉE

10/05/196 PIIA – ZONE H-94, PHASE III (LA PERDRIOLE), RE : AJOUT D'UN MODÈLE.

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293, 09/07/294, 09/11/448, 10/03/101, 10/03/102, 10/04/154, 10/04/155 et 10/04/156;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Constructions M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 4 mai 2010.

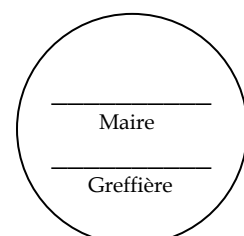
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER, la demande d'amendement au P.I.I.A. de la zone H-94, phase III afin d'ajouter le modèle (Gabriella).

D'ACCEPTER d'amender le P.I.I.A. de la zone H-94 en phase II pour permettre le modèle (Gabriella).

ADOPTÉE



**10/05/197 PIIA – ZONE H-97 « LES VERSANTS DE LA Forêt »,
MODIFICATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT (318, 8^E RUE – LOT
4 239 547).**

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 29 janvier 2001 par sa résolution numéro 01/01/022 pour le projet « Les Versants de la Forêt » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/115, 06/03/064, 06/05/153, 06/06/195, 06/07/246, 06/09/312, 06/11/393, 07/02/050, 07/03/080, 07/05/137, 07/05/138, 07/12/379, 07/12/380, 08/05/184, 08/08/293, 08/09/340, 08/10/388, 08/10/394, 08/12/431, 09/02/063, 09/09/365 et 09/10/413;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par le propriétaire du 309, 7^e rue et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 4 mai 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

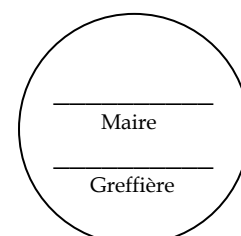
DE REFUSER la demande d'amendement au P.I.I.A. de la zone H-97 du propriétaire du 318, 8^e rue (lot 4 239 547) afin de permettre le rehaussement du mur de soutènement arrière.

ADOPTÉE

**10/05/198 PIIA – ZONE H-97 (LES VERSANTS DE LA FORÊT), RE : AJOUT
D'UN MODÈLE SUR LA RUE DE LA MONTAGNE.**

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 29 janvier 2001 par sa résolution numéro 01/01/022 pour le projet « Les Versants de la Forêt » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/115, 06/03/064, 06/05/153, 06/06/195, 06/07/246, 06/09/312, 06/11/393, 07/02/050, 07/03/080, 07/05/137, 07/05/138, 07/12/379, 07/12/380, 08/05/184, 08/08/293, 08/09/340, 08/10/388, 08/10/394, 08/12/431, 09/02/063, 09/09/365 et 09/10/413;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par le propriétaire du 309, 7^e rue et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;



CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 4 mai 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout du modèle 10-PE-28-A, sous réserve des conditions suivantes :

- La couleur de la brique devra être conforme au modèle « B » du secteur;
- La fenêtre en haut de la poste de l'entrée principale devra avoir un carrelage;
- La hauteur du faîte de la toiture ne devra pas être supérieure à l'immeuble adjacent;
- Les toits en haut des garages devront être reliés entre eux pour en former un seul.

ADOPTÉE

10/05/199 MANDAT À LEAUTEC CRYSTAL SOLEIL POUR LA RÉPARATION DE LA PISCINE MUNICIPALE.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie Leautec Crystal Soleil de Kirkland pour les travaux de réparation et de peinture de la piscine municipale au coût de 16 445.\$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17 740.04\$ nette de ristourne.

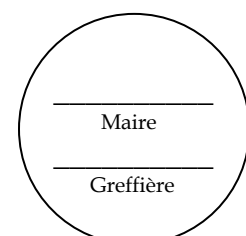
D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

10/05/200 ADJUDICATION DE CONTRAT - ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER.

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date 27 avril 2010 et de l'analyse de celles-ci.



CONSIDÉRANT le rapport du technicien en génie civil daté du 27 avril 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat d'une durée de 3 ans (2010-2011-2012) pour l'entretien du terrain de soccer à la compagnie Entreprise Pelouse santé inc. du 66 rue Dubois, bureau 104, St-Eustache, Qc J7P 4W9 au coût de 35 400\$ plus taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 23 avril 2010.

D'AUTORISER à cette fin pour l'année 2010 une dépense de 12 729.25\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-750-00-527.

ADOPTÉE

10/05/201 BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LA 27^E AVENUE ET LA 28^E AVENUE – ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU MDDEP

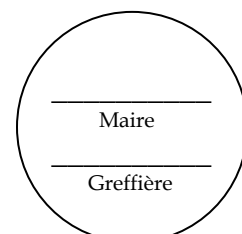
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE CONFIRMER au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, que la ville de L'Île-Perrot s'engage à transmettre au Ministère, lorsque les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre la 27^e avenue et la 28^e avenue seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 50 à 20 h 25.



10/05/2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 25.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

